

CONTRAT PLURIANNUEL D'EAU POTABLE 2013-2014

Maître d'ouvrage : Commune de CLIMBACH

Tiers : 6515

contrat : 2013-2014

Date MAJ = 07/12/2012

(version définitive)

année contrat	localisation des travaux	Description des travaux	DEPARTEMENT				
			Coût prévu en € HT	an. ins	montant aidable en € HT	taux subv, (%)	montant subvention en € HT
2013	CLIMBACH	Renforcement du réseau d'eau potable rue de Wingen (diam 40 et 80 en diam 100 et 125 mm - 860ml)	246 000	13	123 000	70%	86 100
		Réhabilitation des deux stations de pompage avec mise en place de la télégestion (<i>opération reportée du précédent contrat</i>)	98 500	13	30 160	25%	7 540
		TOTAL 2013	344 500		153 160		93 640
2014	CLIMBACH	Renforcement et maillage du réseau d'eau potable rue de la Hardt - (diam 80 en diam 100mm - 550m)	124 000	14	62 000	70%	43 400
		TOTAL 2014	124 000		62 000		43 400
		TOTAL GENERAL 2013 - 2014	468 500		215 160		137 040

Taux calculé sur le prix de l'eau = 70%

AVENANT N° 1
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT N° 2025
ENTRE
L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE
LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ET
LE SICTEU DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° 10C02 en date du 1^{er} avril 2010 approuvant le contrat pluriannuel d'assainissement n° 2025,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n°12C14 en date du 8 novembre 2012 approuvant le présent avenant.

Entre,

- **l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE**, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit "Le Longeau", Route de Lessy, 57161 - MOULINS-LÈS-METZ-CEDEX, représentée par son Directeur Général agissant en vertu de la délibération de la Commission des Aides Financières, ci-après désignée "l'Agence",

- **le Département du BAS-RHIN** représenté par le Président du Conseil Général agissant en vertu de la Commission Permanente approuvant le présent avenant, en date du,

ci-après désigné "le Département".

Et,

- **le SICTEU de la Région de Sultz-sous-Forêts**, dont le siège est à la Mairie de Hoffen, 67 250 HOFFEN, représentée par le Président du SICTEU,

ci-après désignée "le Bénéficiaire",

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier les engagements de l'Agence inscrits à l'article 2 du contrat initial en prenant en compte les surcoûts inattendus survenus sur le chantier se rapportant à l'opération n°12C67089 intitulée « MEMMELSHOFFEN - Rue de Lembach : amélioration de la collecte et renforcement ».

Ces surcoûts ont été générés par la découverte de tuyaux en amiante-ciment sur le chantier, ce qui a nécessité une dépose, un stockage, une évacuation et un traitement spécifiques.

L'aide supplémentaire de l'Agence s'élève à 4 910 €.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'article 2-1 du contrat initial est modifié comme suit :

L'Agence s'engage à apporter son concours financier au Bénéficiaire pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 1 du contrat initial, de la manière suivante :

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total
Montants des travaux (€ HT)	483 000	419 500	373 508	1 276 008
Montants retenus (€ HT)	470 960	398 405	373 508	1 242 873
Aides totales (€ HT)	164 950	139 600	130 810	435 360

ARTICLE 3 : ANNEXES

L'annexe 1 du contrat initial est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent avenant.

Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Le Président
du SICTEU
de SOULTZ-SOUS-FORETS
(nom, cachet et signature)

Le Président du
Conseil Général
du Bas-Rhin
(nom, cachet et signature)

Le Directeur Général de
l'Agence de l'Eau
RHIN-MEUSE

Avenant notifié le :

Identif 6632	SI COL TRAIT EAUX USEES SOULTZ S FORETS
Contrat: CPA2025	
Territoire :	Direction Territoriale Rhin Supérieur et Ill

année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AGENCE						DEPARTEMENT				
				Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	P/v S	Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€ HT)	Année	Montant aidable (€ HT)	%	Montant subv. En Euros (a)	OBSERVATIONS	
310	SOULTZ-SOUS-FORETS SCHOENENBOURG SOULTZ-SOUS-FORETS SOULTZ-SOUS-FORETS	12,5 12,5 12,1 12,5	SOULTZ-SOUS-FORETS : rue Fronacker - Amélioration de la collecte (156 habitants collectés) et renforcement. (375 ml de DN 400 et 141 ml de DN 500) SCHOENENBOURG : rue des Papillons - Elimination d'eaux claires parasites par dé SOULTZ-SOUS-FORETS : rue de Lobsann - Extension de collecte et amélioration de réseaux (65 ml de DN 250) SOULTZ-SOUS-FORETS : rue de Lobsann - Amélioration du transfert par chemisage (50 ml) et ECP	345 000,00 83 000,00 27 500,00 27 500,00	345 000,00 SUB 83 000,00 SUB 27 500,00 SUB 15 461,00 SUB	35,00 35,00 35,00 35,00	120 800,00 29 100,00 9 630,00 5 420,00	120 800,00 29 100,00 9 630,00 5 420,00	120 800,00 29 100,00 9 630,00 5 420,00			59,00 53,00 53,00 53,00	101 775,00 21 995,00 9 752,00 7 288,00	
			TOTAL 10 en Euros	483 000,00	470 961,00		164 950,00						140 810,00	
311	KEFFENACH SOULTZ-SOUS-FORETS	12,5 12,5	KEFFENACH : rue des Pierres - Elimination d'eaux claires parasites (215 ml de DN 400) SOULTZ-SOUS-FORETS : Conduite intercommunale - Amélioration du transfert et eli	145 000,00 170 000,00	145 000,00 SUB 148 905,00 SUB	35,00 35,00	50 800,00 52 200,00	50 800,00 52 200,00	50 800,00 52 200,00			53,00 53,00	38 425,00 45 050,00	
312	MEMMELSHOFFEN SOULTZ-SOUS-FORETS MEMMELSHOFFEN HOFFEN MEMMELSHOFFEN MEMMELSHOFFEN	12,5 12,5 12,5 12,5 12,5 12,5	TOTAL 11 en Euros MEMMELSHOFFEN - Aide complémentaire à l'opération 12C67089 - Rue de Lembach SOULTZ-SOUS-FORETS : Remplacement d'un siphon et pose d'une canalisation siphonnée pour passer sous le Seltzbach (22 ml de DN 200) MEMMELSHOFFEN : rue de l'Eglise - Amélioration de la collecte et renforcement (39 ml de DN 500) LEITERSWILLER : rue des Champs - Elimination d'eaux claires parasites par déconnexion et pose d'un réseau d'eaux claires (375 ml de DN 500) MEMMELSHOFFEN : rue de Lembach - Amélioration de la collecte et renforcement (75 ml de DN 300) MEMMELSHOFFEN : rue de Lembach - Elimination d'eaux claires parasites par chemisage (125 ml de DN 400 et 125 ml de DN 300)	315 000,00 14 007,84 104 500,00 28 000,00 226 000,00 26 000,00 79 500,00	293 905,00 14 007,84 SUB 104 500,00 SUB 28 000,00 SUB 226 000,00 SUB 26 000,00 SUB 79 500,00 SUB	35,00 35,00 35,00 35,00 35,00 35,00 35,00	103 000,00 4 910,00 36 600,00 9 800,00 79 100,00 9 100,00 27 900,00	103 000,00 4 910,00 36 600,00 9 800,00 79 100,00 9 100,00 27 900,00	103 000,00 4 910,00 36 600,00 9 800,00 79 100,00 9 100,00 27 900,00			53,00 53,00 53,00 53,00 53,00 53,00	83 475,00 27 693,00 7 420,00 59 890,00 6 890,00 21 068,00	REPORT 2011/2012
			TOTAL 12 en Euros	478 007,84	478 007,84		167 410,00						122 961,00	
			TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS	1 276 007,84	1 242 873,84		435 360,00						347 246,00	

EMARQUE:

bréviations:

année d'inscription au programme départemental et agence

code agence:

11.1 : nouvelle station; 11.2 : amélioration station; 11.3 : Traitement valorisation des Bouses; 11.4 : dispositif auto surveillance
11.5 : Equipement annexe; 11.6 : Assainissement non collectif; 11.7 : Etude; 11.8 : Autre opération
12.1 : réseaux neufs collecte; 12.2 : réseaux neufs transports;
12.3 : Dépollution par temps de pluie; 12.4 : Amélioration de la gestion;

12.5 : Réhabilitation de réseau; 12.6 : Etude;
12.7 : autre opération; 12.8 : raccordements des branchements; 12.9 : mission d'animation; 12.10 : décroisement; 12.11 : bassin de stockage hors pluvial;
SUB:subvention; PSI : Prêt sans intérêt;PSIT: prêt transformable

**AVENANT DE MODIFICATION N°2
CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT CPA1483
ENTRE**

**L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE
LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
LE SIA DE LA ZINSEL DU SUD (67)
et les communes de**

DOSENHEIM SUR ZINSEL, HATTMATT, ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, et BOUXWILLER

- Vu la délibération du Conseil d'Administration n°06C16 en date du 22 juin 2006, approuvant le contrat,
- Vu la délibération de la Commission des Aides n°10C17 en date du 14/10/2010 approuvant l'avenant n° 1,
- Vu la délibération de la Commission des Aides n°12C14 en date du 08/11/2012 approuvant le présent avenant,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du approuvant le présent avenant,

Entre,

l' Agence de l'eau Rhin-Meuse, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit « Le Longeau », Route de Lessy, 57161 - MOULINS-LÈS-METZ CEDEX, représentée par son Directeur Général, et ci-après désignée par "L'Agence",

le **Département du Bas-Rhin**, dont le siège est situé Place du Quartier Blanc ,67964 STRASBPOURG Cedex 9, représenté par le Président du Conseil Général, ci-après désigné par "le Département",

d'une part,

et,

le SIA de la ZINSEL du SUD, dont le siège est situé à la mairie de Dossenheim sur Zinsel 67330, représenté par son Président,

La commune de DOSENHEIM SUR ZINSEL, représentée par son Maire,

La commune de HATTMATT, représentée par son Maire,

La commune de ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, représentée par son Maire,

et la commune de BOUXWILLER, représentée par son Maire,

dûment habilités et ci-après désignés par "les Collectivités",

d'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

.../....

Article 1 :

Le présent avenant a pour but de modifier les engagements de l'Agence inscrit à l'article 1 de l'avenant n°1 en prenant en compte :

- l'annulation de l'opération de construction des 12 regards sur le collecteur existant DN 200 entre Dossenheim et Hattmatt, y compris la réhabilitation du regard amont (aide de 12 000 €) ;
- l'aide complémentaire de 29.300 €, de l'opération 12C67146 due à un surcoût des travaux sur la canalisation intercommunale de refoulement à l'amont du bassin de pollution à Hattmatt ;
- le report de la date butoir au 31/03/2013 pour engager tous les travaux du contrat ;
- le report de la date butoir au 31/12/2013 pour terminer les travaux ;
- la suppression d'une ligne de travaux non financés par les cofinanceurs d'un montant de 260 000 € HT, ainsi qu'un reliquat de subvention de 12 200 € conservé depuis les travaux réalisés en 2008.

L'annulation de ces opérations n'entraîne aucune pénalité pour les autres opérations du contrat.

Article 2 :

L'article 2 de l'avenant n°1 est modifié comme suit :

L'Agence s'engage à apporter son concours financier aux collectivités pour la réalisation du programme de travaux, de la manière suivante:

Nature des travaux	Montant total travaux (en € HT)	Montant retenu (en € HT)	taux d'aide %	Montant d'aide (en €)
Etudes préalables	36 000	36 000	40	14 400
Elimination d'eaux claires	425 500	411 365	40	164 660
bassins de pollution	645 000	226 050	40	90 500
réhabilitation station	115 500	87 600	40	35 100
renouvellement, renforcement et autres	103 695	304 695	40	121 900
	1 325 695	1 065 710		426 560

Un tableau détaillé des opérations financées chaque année, de leur coût et des aides correspondantes est joint en annexe 1.

Le Président du
SIA de la Zinsel du Sud
(nom, cachet et signature)

Le Président
du Conseil Général
(nom, cachet et signature)

Le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE

Le Maire de la commune de
Dossenheim sur Zinsel
(nom, cachet et signature)

Le Maire de la commune de
Hattmatt
(nom, cachet et signature)

Le Maire de la commune de
Ernolsheim lès Saverne
(nom, cachet et signature)

Le Maire de la commune de
Bouxwiller
(nom, cachet et signature)

AVENANT N° 1

AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE N° 2069

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LA COMMUNE DE CLIMBACH

- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° 10C17 en date du 14 octobre 2010 approuvant le contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable n° 2069,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° 12C14 en date du 8 novembre 2012 approuvant le présent avenant.

Entre,

- **l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE**, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit "Le Longeau", Route de Lessy, 57161 - MOULINS-LÈS-METZ-CEDEX, représentée par son Directeur Général agissant en vertu de la délibération de la Commission des Aides Financières,

ci-après désignée "l'Agence",

- **le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général agissant en vertu de la Commission Permanente approuvant le présent avenant, en date du

ci-après désigné "le Département".

Et,

- **la commune de CLIMBACH**, dont le siège est 2 rue de Soultz - 67512 Climbach, représentée par Mme le Maire,

ci-après désignée "le Bénéficiaire",

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier les engagements de l'Agence et du Département inscrits à l'article 2 du contrat initial en prenant en compte le surcoût induit par les travaux de construction de la station de neutralisation de Climbach. Les montants des offres réceptionnées pour cette opération étant supérieurs aux estimations de l'avant-projet ainsi qu'au budget prévisionnel de la commune, une aide supplémentaire est nécessaire à la continuité du projet.

L'aide complémentaire allouée par l'Agence s'élève donc à 19 400 €.

L'aide complémentaire allouée par le Conseil Général du Bas-Rhin s'élève à 64 600 €.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'article 2-1 du contrat initial est modifié comme suit :

L'Agence s'engage à apporter son concours financier au Bénéficiaire pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 1, conformément aux modalités inscrites à l'annexe 1 du présent avenant.

Engagements au titre de la solidarité urbain/rural :

En concertation avec le Département, l'Agence s'engage à apporter une aide financière au titre de la Solidarité Urbain Rural (SUR).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

L'article 2-2 du contrat initial est modifié comme suit :

Le Département s'engage à apporter son concours au Bénéficiaire désigné, avec son accord, dans la limite des crédits disponibles, conformément aux taux départementaux en vigueur et, dans la mesure où aucun élément particulier ne viendrait remettre en cause la politique du Département en la matière. En tout état de cause, l'attribution effective des subventions aux Collectivités par le Conseil Général, ne peut intervenir qu'à l'issue de l'instruction de la demande de subvention présentée sous la forme habituelle.

Les montants de chaque tranche annuelle des aides prévisionnelles du Département sont précisés dans l'annexe 1 du présent avenant.

Le Bénéficiaire s'engage à associer le Département au processus d'élaboration et de suivi de l'opération.

ARTICLE 4 : ANNEXES

L'annexe 1 du contrat initial est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent avenant.

Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Le Maire de la
commune de
CLIMBACH
(nom, cachet, signature)

Le Président du
Conseil Général
Du BAS-RHIN
(nom, cachet, signature)

Le Directeur Général de
l'Agence de l'Eau
RHIN-MEUSE

Avenant notifié le :

CNE DE CLIMBACH	
Identif	5087
Contrat:	CPAEP2069
Territoire :	Direction Territoriale Rhin Supérieur et Ill

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AGENCE					DEPARTEMENT			OBSERVATIONS			
				Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	P/S	%	Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€HT)	Année	Montant aidable (€HT)		%	Montant subv. En Euros (a)	
2011	CLIMBACH	25,1	Renouvellement de la canalisation d'adduction entre la Rue du Porche de la Chapelle et Rue de Soutz (230 m de DN 150 et 87 m de DN 100)	113 000,00			0,00		0,00			56 500,00	80,00	45 200,00	
	CLIMBACH	25,1	Renouvellement de la canalisation d'adduction entre la station de pompage Haute et l'entrée du village Rue du Porche de la Chapelle (390 m de DN 150)	300 000,00			0,00		0,00			150 000,00	80,00	120 000,00	
	CLIMBACH	25,1	Rue du Porche de la Chapelle et Rue de Wissembourg (850 m de DN 100) :	112 500,00								56 250,00	80,00	45 000,00	
	CLIMBACH	25,1	Amélioration de la qualité (Fe) par maillage et raccordement	67 000,00		SUB	0,00		0,00			67 000,00	35,00	23 450,00	
	CLIMBACH	25,3	Station de neutralisation par filtre fermé (8m3/h) et unité de désinfection UV	345 000,00	345 000,00	SUB	80,00	276 000,00	276 000,00			329 750,00		233 650,00	
			TOTAL 11 en Euros	937 500,00	345 000,00			276 000,00	19 400,00	19 400,00					
2013	CLIMBACH	25,3	CLIMBACH - aide complémentaire à l'opération 11067001 construction d'une station	24 200,00	24 200,00	SUB	80,00	19 400,00	0,00						
	CLIMBACH	25,3	CLIMBACH - aide complémentaire 2 à l'opération 11067001 construction d'une station de neutralisation et unité de désinfection (surcoût).	80 800,00			0,00		0,00	2012		80 800,00	80,00	64 600,00	
	CLIMBACH	25,1	Réhabilitation de la station de pompage (Dicke Tanne) et mise en place d'une téléges	40 500,00	11 000,00	SUB	80,00	8 800,00	8 800,00			15 000,00	35,00	5 250,00	Report 2011/2012/2013
	CLIMBACH	25,1	Réhabilitation de la station de pompage Haute (2), local annexe et mise en place d'une télégestion	80 000,00	11 000,00	SUB	80,00	8 800,00	8 800,00			15 160,00	35,00	5 306,00	Report 2011/2012/2013
			TOTAL 13 en Euros	225 500,00	46 200,00			37 000,00			110 960,00		75 156,00		
			TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS	1 163 000,00	391 200,00			313 000,00			440 710,00		308 806,00		

REMARQUE:

Abréviations: 25.2 : Etude; 25.3 : Qualité eau; 25.4 : Autre opération

25.5 : Assistance techn SAIEP; 25.6 : ABF AEP

code agence: SUB:subvention; PSI : Prêt sans intérêt;PSIT: prêt transformable

**AVENANT N°2 AU CONTRAT PLURIANNUEL
POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE N°1678**

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET LE SDEA « PERIMETRE DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS »

- Vu la délibération n° 06/46 modifiée du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fixant les conditions générales d'attribution des aides financières aux opérations de protection et de gestion des ressources en eau utilisées pour la fourniture d'eau potable,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n°07C29 en date du 29 novembre 2007 approuvant le contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable n°1678,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n°08C17 en date du 26/06/2008 approuvant l'avenant n°1,
- Vu la délibération de la Commission des Aides n°12C14 en date du 08/11/2012 approuvant le présent avenant,

Entre,

l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit «Le Longeau», Route de Lessy, 57161-MOULINS-LÈS-METZ CEDEX, représentée par son Directeur Général, et ci-après désignée par "L'Agence",

le **Département du Bas-Rhin**, dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 STRASBOURG CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, ci-après désigné par "le Département",

d'une part,

Et,

- **Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)**, dont le siège est Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim BP 1020 67013 STARSBOURG CEDEX, représenté par le Président de la Commission Géographique « AEP » - Périmètre de HOCHFELDEN et Environs, ci-après désigné par "la Collectivité",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objectif de supprimer du champ du contrat pluriannuel n° 1678 susvisé les études suivantes :

- l'étude pour la création d'un nouveau forage sur le champ captant dont le montant retenu était de 45.000 € HT pour une aide sous la forme d'une subvention de 31.500 €, soit 70 % du montant retenu ;
- l'étude de phytoremédiation du champ captant de Mommenheim dont le montant retenu était de 36.000 € HT pour une aide sous la forme d'une subvention de 25.200 €, soit 70 % du montant retenu.

.../

L'annulation de ces études n'entraîne aucune pénalité pour les autres opérations du contrat.

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'avenant n°1 « engagements de l'Agence » est modifié comme suit :

L'Agence s'engage à apporter son concours financier à la Collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 2, de la manière suivante :

	Avenant n°1	Avenant n°2	Différence
Montants des travaux(€)	5.874.000	5.784.000	- 90.000
Montants retenus (€)	2.992.000	2.911.000	- 81.000
Aides totales (€)	2.131.400	2.074.700	- 56.700

ARTICLE 3 :

L'annexe 1 de l'avenant n°1 au contrat est remplacé par l'annexe 1 jointe au présent avenant.

Les dispositions des autres articles du contrat ne sont pas modifiées.

Etabli à Rozérieulles, le

Le Président de la Commission
Géographique « AEP » - Périmètre de
Hochfelden et Environs
(nom, cachet et signature)

Le Président
du Conseil Général du Bas-Rhin
(nom, cachet et signature)

Le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF SIMPLIFIE ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES (tableau Interventions)

Identif Contrat:	SEA DU BAS RHIN (SDEA) 211177 CPAEP1678
Territoire :	Direction Territoriale Rhin Supérieur et Ill

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AGENCE					DEPARTEMENT			OBSERVATIONS	
				Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	Pt/S	%	Aide Agence En Euros	Montant Total (€HT)	Année	Montant aidable (€HT)		Montant subv. En Euros (a)
2008	SCHWINDRATZHEIM BUSWILLER, MOMMENHEIM	25,4 25,4	SDE HOCHFELDEN : Sécurisation secteur Nord bouclage schwindratzheim - branche SANEF à Schwindratzheim SDE HOCHFELDEN : Sécurisation secteur Nord renouvellement/renforcement rue du	246 000,00	SUB	0,00	0,00	269 000,00	2007	156 020,00	AERM : non éligible - partie réalisée suite à l'avenant travaux faite sans autorisation CG 67 : CP juin 2007 antérieurement au marché (réduction) AERM : non éligible AERM : maîtrise en régie (20 000 e HT) prise en compte ultérieurement selon barème spécifique - marché ROTT 373		
				1 008 000,00	SUB	0,00	0,00	504 000,00	2008	287 280,00			
	WINGERSHEIM	25,1	SDE HOCHFELDEN : Sécurisation de l'alimentation vers Wingersheim Programme général renforcement vers SDE du Kochersberg à Wingersheim	360 000,00	SUB	35,00	126 000,00	2008	360 000,00	133 000,00	AERM : m oeuvre régie (12 500e HT) a posteriori selon barème spécifique - Marché ROTT 196.615.50		
	SCHWINDRATZHEIM	25,4	SDE HOCHFELDEN : Sécurisation programme général vers Hochfelden à Schwindratzheim	210 000,00	SUB	35,00	69 200,00	2008	210 000,00	73 500,00	AERM : non éligible		
TOTAL 08 en Euros				1 844 000,00	557 500,00					1 363 000,00		649 800,00	
2009	UHLWILLER	25,4	SDE HOCHFELDEN : Renforcement de l'alimentation vers les communes de Niederaltorf/Uhlwiller à Uhlwiller + Renouvellement renforcement réseaux distribution	790 000,00	SUB	0,00	0,00	395 000,00	2009	225 150,00	AERM : non éligible		
				790 000,00				395 000,00		225 150,00			
2010	DONNENHEIM	25,4	SDE HOCHFELDEN : Renouvellement de l'alimentation vers la commune de Donnenheim + Renouvellement renforcement réseaux distribution	665 000,00	SUB	0,00	0,00	332 500,00	2010	189 525,00	AERM : non éligible AERM : maîtrise en régie (30 000 e HT) prise en compte ultérieurement selon barème spécifique - REPORT 2009/2010		
				550 000,00	SUB	80,00	416 000,00	2010	416 000,00	416 000,00	AERM : maîtrise en régie (100 000 e HT) prise en compte ultérieurement selon barème spécifique		
	MITTELHAUSEN	25,1	SDE HOCHFELDEN : Sécurisation de l'alimentation avec le SDE HOCHFELDEN : Sécurisation de l'alimentation avec le SDE du Kochersberg 2ème tranche (conduite DN 300 - env 7 kms : station relais Rumsersheim ---> noeud Pfettisheim/Berstett)	1 900 000,00	SUB	80,00	1 440 000,00	2010	1 440 000,00	189 525,00	AERM : maîtrise en régie (1 500 e HT) prise en compte ultérieurement selon barème spécifique - REPORT 2008/2009/2010/2011/2012		
TOTAL 10 en Euros				3 115 000,00	2 320 000,00			1 856 000,00		332 500,00		189 525,00	
2012	WEITBRUCH	23,5	SDE HOCHFELDEN : Travaux de mise en conformité suite DUP du nouveau forage de Weitbruch hors clôture déjà posée (glissière sécurité et panneaux d'information)	35 000,00	SUB	70,00	23 500,00	2012	23 500,00		AERM : maîtrise en régie (1 500 e HT) prise en compte ultérieurement selon barème spécifique - REPORT 2008/2009/2010/2011/2012		
				35 000,00				23 500,00					
	TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS				5 784 000,00	2 911 000,00			2 074 700,00		2 090 500,00		1 064 475,00

REMARQUE:

Abréviations:

25.2 : Etude, 25.3 : Qualité eau, 25.4 : Autre opération

25.5 : Assistance techn SATEP, 25.6 : ABF AEP

SUB: subvention; PSI: Prêt sans intérêt; PST: prêt transformable

code agence: